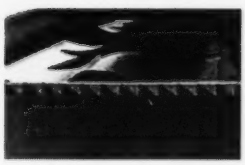

Communiqué News Release

2-02834

LE MINISTRE NOMME UN NÉGOCIATEUR EN CHEF DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE DOSSIER DE LA REVENDICATION DES MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTE

GATINEAU (QUÉBEC) (le 9 janvier 2007) – L'honorable Jim Prentice, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, a annoncé aujourd'hui la nomination de Sean Kennedy à titre de négociateur en chef du gouvernement fédéral, qui mènera les pourparlers avec les Mohawks de la baie de Quinte à propos de la revendication particulière visant le secteur Culbertson.

« J'ai pleinement confiance dans la capacité de M. Kennedy de faire avancer le règlement de la revendication particulière de la Première nation et des enjeux connexes, a déclaré le ministre Prentice. Cette nomination témoigne de l'engagement du gouvernement du Canada à faire progresser les travaux sur cette revendication territoriale complexe et à trouver des solutions communes par le dialogue. »

La Première nation allègue qu'environ 827 acres (335 hectares) de terre lui appartenant ont été aliénés illégalement en 1837. Le gouvernement du Canada a accepté, en novembre 2003, la revendication des Mohawks de la baie de Quinte en vertu de sa politique sur les revendications particulières.

M. Kennedy s'appuiera dans son travail sur une enquête récente qui a permis de connaître les points de vue des Mohawks de la baie de Quinte ainsi que les intérêts des membres des collectivités locales.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à honorer ses obligations légales envers les Premières nations en réglant les griefs en suspens pour le bien-être de tous les Canadiens. Aucune propriété privée ne peut être expropriée pour régler une revendication. Les règlements négociés créent des retombées économiques pour les Premières nations et les populations locales.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Deirdra McCracken
Attachée de presse
Cabinet de l'honorable Jim Prentice
819-997-0002

Relations avec les médias
Affaires indiennes et du Nord Canada
819-953-1160

Notice biographique - Sean Kennedy

Retournez à la liste des communiqués de presse

Révision : 2007-02-16
Création : 2006-01-10

haut de la page

Avis importants

Index A à Z
Communiqués de presse
Art indien et inuit
Le Programme des affaires du Nord
Emploi
Enseignement
Carrefour Jeunesse
Traités
Inscription
Programmes
Services
SAEA
Développement durable

Notice biographique

Sean Kennedy

Sean Kennedy est un consultant indépendant qui possède une vaste expérience des négociations multilatérales complexes en matière de revendications territoriales, qui l'ont amené à côtoyer des Premières nations de partout au pays ainsi que différents gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. M. Kennedy a aussi une grande expérience de la direction d'équipes de négociation fédérales et de la liaison avec des organismes autochtones et des tiers intéressés dans le contexte de négociations portant sur des revendications territoriales.

M. Kennedy a occupé divers postes à la Direction générale des revendications particulières d'Affaires indiennes et du Nord Canada entre 1981 et 1986. À titre de négociateur fédéral, il est parvenu avec succès au règlement de trois revendications relatives aux droits fonciers découlant des traités en Alberta.

M. Kennedy a quitté la fonction publique fédérale en 1991 pour fonder Sean Kennedy Consulting. En tant qu'entrepreneur, il se spécialise dans les négociations sur les revendications territoriales, les recherches sur les revendications ainsi que l'élaboration de traités et de politiques. Des organismes autochtones, des Premières nations, différents gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada ont fait appel à ses compétences et à son expertise. À titre de négociateur en chef du gouvernement fédéral, M. Kennedy a mené des pourparlers qui ont abouti à la reconnaissance d'une nouvelle Première nation au Manitoba.

M. Kennedy agit actuellement comme négociateur en chef du gouvernement fédéral dans le cadre de la revendication relative aux droits fonciers découlant des traités formulée par la Première nation crie de Missanabie, en Ontario.

Retournez au communiqué de presse

Retournez à la liste des communiqués de presse